

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST UR SIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024

<u>PRÉSENTS</u>	: M. THOMAS - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme PELRAS - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD - Mme BRAULT - M. ROBIN - M. HEMOND - Mme GAVIN.
<u>ABSENTS EXCUSES</u>	: Mmes CHEVALIER - MARTIN - HELIAS - ALVES
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à Mme PAIS Mme ALVES à M. THOMAS Mme HELIAS à Mme FLORENTIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. AUDOUX

MISE EN SÉCURITÉ DES TERRAINS DE FOOTBALL - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION :

Monsieur THOMAS maire adjoint-adjoint délégué aux travaux rappelle que, par délibération en date du 18 juin 2024, le conseil municipal avait décidé de déposer un dossier de demande de subventions au titre de la dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes (DISC) et au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la mise en sécurité des terrains de football (synthétique et honneur) :

Or, la commune n'est pas sûre de percevoir la subvention au titre du FAFA, il convient donc de modifier le plan de financement de la façon suivante :

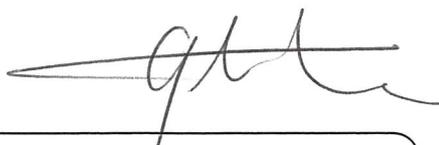
<u>Dépenses</u>	Montant HT	<u>Recettes</u>	Montant HT
Travaux	23592,00 €	Bourges plus (DISC) Commune	11796,00 € 11796,00 €
TOTAL	23592,00 €	TOTAL	23592,00 €

Après débat le conseil municipal unanime accepte le plan de financement modifié.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX



Le maire,

Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 04/10/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 03/10/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024

<u>PRÉSENTS</u>	: M. THOMAS - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme PELRAS - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD - Mme BRAULT - M. ROBIN - M. HEMOND - Mme GAVIN.
<u>ABSENTS EXCUSES</u>	: Mmes CHEVALIER - MARTIN - HELIAS - ALVES
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à Mme PAIS Mme ALVES à M. THOMAS Mme HELIAS à Mme FLORENTIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. AUDOUX

RECONSTRUCTION D'UN LOCAL DE STOCKAGE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DISC (Bourges Plus) :

Monsieur THOMAS maire-adjoint délégué aux travaux propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes (DISC) auprès de Bourges Plus pour la reconstruction d'un local de stockage à la Maison de l'Enfance.

Le plan de financement est le suivant :

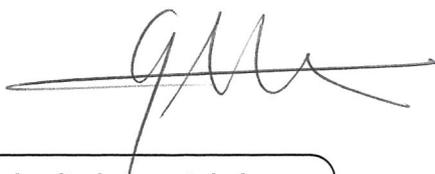
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
		Subvention	
Porte Acier	2767,40 €	Bourges plus (DISC)	38863,78 €
Charpente	11100,90 €	Commune	38863,78 €
Electricité	3388,73 €		
Travaux Divers	60470,53 €		
TOTAL	77727,56 €	TOTAL	77727,56 €

Après examen, le conseil municipal unanime accepte de déposer ce dossier auprès de Bourges Plus et autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX



Le maire,

Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 04/10/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 03/10/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST UR SIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024

<u>PRÉSENTS</u>	: M. THOMAS - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme PELRAS - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD - Mme BRAULT - M. ROBIN - M. HEMOND - Mme GAVIN.
<u>ABSENTS EXCUSES</u>	: Mmes CHEVALIER - MARTIN - HELIAS - ALVES
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à Mme PAIS Mme ALVES à M. THOMAS Mme HELIAS à Mme FLORENTIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. AUDOUX

SDE 18. PLANS DE FINANCEMENT :

Monsieur Alain THOMAS, maire-adjoint délégué aux travaux présente à l'assemblée deux plans de financement établis par le Syndicat Départemental de l'Energie (SDE18) pour les opérations suivantes :

- Rue Emile Zola, remplacement d'un luminaire	894,74 €
- Prise en charge par le SDE18 (50%)	447,37€
- Participation de la collectivité (50%)	447,37€
- Rue Emile Zola, remplacement d'un luminaire	946,34 €
- Prise en charge par le SDE18 (50%)	473,17 €
- Participation de la collectivité (50%)	473,17 €

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX



- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 04/10/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 03/10/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024

<u>PRÉSENTS</u>	: M. THOMAS - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme PELRAS - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD - Mme BRAULT - M. ROBIN - M. HEMOND - Mme GAVIN.
<u>ABSENTS EXCUSES</u>	: Mmes CHEVALIER - MARTIN - HELIAS - ALVES
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à Mme PAIS Mme ALVES à M. THOMAS Mme HELIAS à Mme FLORENTIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. AUDOUX

AVENANT N° 2 AU BAIL DU RESTAURANT "LA BELLE RÉCOLTE" :

Le maire, après avoir rappelé le contexte économique difficile et les nouveaux modes de consommation (développement des chaînes de restauration rapide) souhaite apporter son soutien au seul établissement de restauration traditionnelle dont les murs appartiennent à la commune (restaurant et logement). Il propose une baisse de loyer afin de le porter à hauteur de la mensualité d'emprunt supportée par le budget communal (1204 €) à compter du 1^{er} octobre 2024.

Après débat et à l'unanimité, le conseil municipal décide que :

- pour le loyer de la partie restaurant, le montant est porté à 804 € TTC soit 670 € HT mensuel (révisé annuellement selon l'indice ILC,
- pour le loyer de la partie habitation, le montant est porté à 400 € TTC mensuel (révisé annuellement selon l'indice IRL).

L'avenant au bail sera établi en ce sens.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX



- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 04/10/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 03/10/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024

PRÉSENTS : M. THOMAS - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme PELRAS - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD - Mme BRAULT - M. ROBIN - M. HEMOND - Mme GAVIN.

ABSENTS EXCUSES : Mmes CHEVALIER - MARTIN - HELIAS - ALVES

PROCURATIONS : Mme CHEVALIER à Mme PAIS
Mme ALVES à M. THOMAS
Mme HELIAS à Mme FLORENTIN

SECRÉTAIRE : M. AUDOUX

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE D'UN PROJET JEUNE :

Monsieur Philippe FORESTIER, maire adjoint délégué présente au conseil municipal le courrier de demande d'aide d'un Chapellois au titre d'un projet jeune, qui participe au championnat du monde de XTERRA 2024 le 28 septembre prochain en Italie. Il propose de lui attribuer la somme de 200 € comme à chaque jeune qui en fait la demande.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX



Le maire,

Jean-Marie VOLLOT



- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 04/10/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 03/10/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024

PRÉSENTS : M. THOMAS - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme PELRAS - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD - Mme BRAULT - M. ROBIN - M. HEMOND - Mme GAVIN.

ABSENTS EXCUSES : Mmes CHEVALIER - MARTIN - HELIAS - ALVES

PROCURATIONS : Mme CHEVALIER à Mme PAIS
Mme ALVES à M. THOMAS
Mme HELIAS à Mme FLORENTIN

SECRÉTAIRE : M. AUDOUX

ADMISSION EN NON VALEUR :

Le maire fait part à l'assemblée d'un courrier de notre Trésorerie relatif à divers produits dont le recouvrement ne peut être assuré.

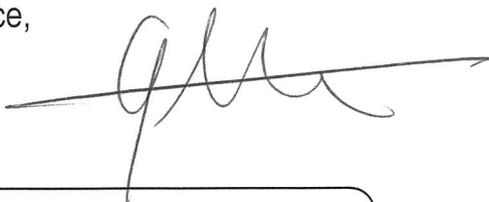
Le montant de cette admission en non-valeur est de 480,60 € dont 476,60 € suite à un effacement de dettes et 4 € pour seuil inférieur à poursuites.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX



Le maire,

Jean-Marie VOLLOT



- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 04/10/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 03/10/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024

PRÉSENTS : M. THOMAS - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme PELRAS - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD - Mme BRAULT - M. ROBIN - M. HEMOND - Mme GAVIN.

ABSENTS EXCUSES : Mmes CHEVALIER - MARTIN - HELIAS - ALVES

PROCURATIONS : Mme CHEVALIER à Mme PAIS
Mme ALVES à M. THOMAS
Mme HELIAS à Mme FLORENTIN

SECRÉTAIRE : M. AUDOUX

PRESENTATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL 2023 AUX COLLECTIVITÉS LOCALES (CRACL) PAR LA SEM-TERRITORIA POUR L'ÎLOT DU BOURG :

Monsieur Alain THOMAS, maire adjoint délégué présente à l'assemblée le Compte Rendu Annuel 2023 aux Collectivités de l'Îlot du Bourg par la SEM TERRITORIA.

Celui-ci rappelle la procédure mise en place depuis 2021.

Les travaux sont en cours pour l'immeuble de la rue de l'Église.

Il indique qu'un point a été modifié suite à la demande de la commune, celle-ci ne subventionnera pas la construction des logements sociaux. Cela correspond à une diminution d'environ 273 000 €. Le bailleur assurera le financement sur ses fonds propres.

Il indique également que les logements de Type III ont été vendus, il reste huit logements de Type II. Quant aux cellules commerciales rien n'est encore acté.

Après examen de ce dossier, le conseil municipal, unanime accepte le compte-rendu présenté pour l'année 2023.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX



Le maire



✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 04/10/2024

✓ Transmis au contrôle de légalité le 03/10/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024

<u>PRÉSENTS</u>	: M. THOMAS - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme PELRAS - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD - Mme BRAULT - M. ROBIN - M. HEMOND - Mme GAVIN.
<u>ABSENTS EXCUSES</u>	: Mmes CHEVALIER - MARTIN - HELIAS - ALVES
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à Mme PAIS Mme ALVES à M. THOMAS Mme HELIAS à Mme FLORENTIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. AUDOUX

PLAN DE SOLARISATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) :

Vu l'article L 2122-1-1 du CG3P relatif à l'organisation d'un appel à manifestation d'intérêt,

Considérant l'intérêt porté par l'agglomération Bourges Plus et l'ensemble des communes qui la composent à réussir sur le territoire une transition énergétique et écologique durable par la mise en œuvre notamment de projets photovoltaïques,

Considérant l'intérêt pour La Chapelle Saint Ursin, de confier à l'agglomération, le soin d'organiser un Appel à Manifestation d'Intérêt pour son compte, en vue de sélectionner un ou plusieurs opérateurs qui auront pour objectif d'installer puis d'exploiter des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine retenu par la commune dans le cadre de conventions d'occupation temporaire,

Conformément au Plan Climat Air Energie Territorial, l'agglomération organise la mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour accélérer le déploiement d'unités de production photovoltaïque sur le patrimoine public du territoire. Cet AMI vise à sélectionner un ou plusieurs développeurs de projets photovoltaïques à qui seront délivrés des Conventions d'Occupation Temporaire sur le patrimoine communal et intercommunal. Afin d'augmenter l'attractivité de cette démarche, l'agglomération a recherché à ce que l'AMI concerne un nombre de sites assez conséquent et a proposé à toutes les communes d'identifier dans leur patrimoine (toitures et parkings) des sites potentiels.

Il est proposé au conseil municipal de présenter dans le cadre de l'AMI les sites suivants :

- Salle Émeline N'DONGUE, rue Parmentier
- Local GAUDY, route de Villeneuve
- Centre Socioculturel, rue de la Gare
- Le Verniller (Bâtiments et Hangar, 10 rue du Verniller)

Ces surfaces seront intégrées dans l'AMI organisé par l'agglomération. Une fois le ou les développeurs de projets retenus par l'AMI, il appartiendra à la commune de signer la Convention d'Occupation Temporaire avec ce dernier. Il appartiendra également à la commune de suivre l'exécution des chantiers et les interactions avec le développeur retenu (réunions, visite de site, maintenance des installations, ...).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'inclusion des surfaces présentées à l'Appel à Manifestation d'Intérêt organisé par l'agglomération. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Vu le rapport de monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

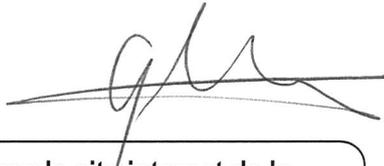
autorise l'agglomération Bourges Plus à réaliser un AMI en intégrant les toitures mentionnées ci-dessus

autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX



Le maire,

Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 04/10/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 03/10/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024

<u>PRÉSENTS</u>	: M. THOMAS - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme PELRAS - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD - Mme BRAULT - M. ROBIN - M. HEMOND - Mme GAVIN.
<u>ABSENTS EXCUSES</u>	: Mmes CHEVALIER - MARTIN - HELIAS - ALVES
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à Mme PAIS Mme ALVES à M. THOMAS Mme HELIAS à Mme FLORENTIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. AUDOUX

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Monsieur le maire informe l'assemblée que, suite à l'avis de la Commission Paritaire de juin 2023, deux agents peuvent changer de grade cette année.

Il convient donc de créer les deux postes correspondant à compter du 1^{er} novembre 2024. Les postes sont les suivants :

- Adjoint d'Animation Principal 1^{er} classe à temps complet.
- Adjoint Technique Principal 1^{er} classe à temps complet.

De plus, un agent du secrétariat a demandé son détachement dans la fonction publique d'État et il convient de le remplacer. Il s'agit donc de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2024.

Après examen, le conseil municipal unanime, accepte la création de ces trois postes au 1^{er} novembre 2024.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX



Le maire



Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 04/10/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 03/10/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024

PRÉSENTS : M. THOMAS - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme PELRAS - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD - Mme BRAULT - M. ROBIN - M. HEMOND - Mme GAVIN.

ABSENTS EXCUSES : Mmes CHEVALIER - MARTIN - HELIAS - ALVES

PROCURATIONS : Mme CHEVALIER à Mme PAIS
Mme ALVES à M. THOMAS
Mme HELIAS à Mme FLORENTIN

SECRÉTAIRE : M. AUDOUX

VENTE D'UN DÉLAISSÉ DE TERRAIN À UN RIVERAIN :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé, par délibération du 18 juin 2024, de céder un délaissé de terrain à un riverain afin d'agrandir sa propriété.

Il convient de fixer le prix de cette cession.

Après examen, le conseil municipal, unanime, fixe le prix de vente à 10 € le m² sachant que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Il autorise également le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX



Le maire,


Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 04/10/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 03/10/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024

PRÉSENTS : M. THOMAS - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme PELRAS - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD - Mme BRAULT - M. ROBIN - M. HEMOND - Mme GAVIN.

ABSENTS EXCUSES : Mmes CHEVALIER - MARTIN - HELIAS - ALVES

PROCURATIONS : Mme CHEVALIER à Mme PAIS
Mme ALVES à M. THOMAS
Mme HELIAS à Mme FLORENTIN

SECRÉTAIRE : M. AUDOUX

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN ZONE INDUSTRIELLE :

Le maire rappelle que, par délibération du 28 septembre 2023, l'assemblée délibérante avait décidé de céder une parcelle de terrain à la société AXIROUTE (6489 m²) et de louer une autre parcelle de 1164 m² à une autre société. Or celle-ci ne donne pas suite à sa demande.

Une nouvelle demande d'acquisition par un Chapellois a été reçue en mairie.

Il propose au conseil de fixer le même prix de cession que pour AXIROUTE soit 15 € le m² avec frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Après débat, le conseil municipal, unanime, accepte cette proposition d'acquisition et autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX



Le maire,

Jean-Marie VOLLOT



✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 04/10/2024
✓ Transmis au contrôle de légalité le 03/10/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024

PRÉSENTS

: M. THOMAS - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme PELRAS - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD - Mme BRAULT - M. ROBIN - M. HEMOND - Mme GAVIN.

ABSENTS EXCUSES

: Mmes CHEVALIER - MARTIN - HELIAS - ALVES

PROCURATIONS

: Mme CHEVALIER à Mme PAIS
Mme ALVES à M. THOMAS
Mme HELIAS à Mme FLORENTIN

SECRÉTAIRE

: M. AUDOUX

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT ENVIRONNEMENT :

Le maire rappelle au conseil qu'il serait judicieux de nommer un référent Environnement sur la commune. Il propose madame Andréa FLORENTIN déjà correspondante Déchets auprès de Bourges Plus.

Le conseil municipal unanime accepte cette proposition.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX



Le maire,


Jean-Marie VOLLOT



- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 04/10/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 03/10/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST UR SIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024

PRÉSENTS : M. THOMAS - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme PELRAS - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD - Mme BRAULT - M. ROBIN - M. HEMOND - Mme GAVIN.

ABSENTS EXCUSES : Mmes CHEVALIER - MARTIN - HELIAS - ALVES

PROCURATIONS : Mme CHEVALIER à Mme PAIS
Mme ALVES à M. THOMAS
Mme HELIAS à Mme FLORENTIN

SECRÉTAIRE : M. AUDOUX

PROJET D'ÉTUDE DE SOL POUR TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL ENGAZONNÉ EN TERRAIN SYNTHÉTIQUE :

Monsieur Alain THOMAS, maire-adjoint délégué aux travaux indique qu'il a rencontré avec sa commission le président de l'association Sportive Chapelloise (Club de Football) au sujet de la transformation du terrain d'honneur engazonné en terrain synthétique. Actuellement l'entretien de ce terrain est assez onéreux. La transformation en terrain synthétique représente un coût d'environ 1 000 000 €, montant subventionnable au titre de la DETR, l'Ademe...

Pour connaître la faisabilité de ce projet, il serait judicieux de prévoir une étude de sol.

M. NOWAK conseiller municipal, indique que le terrain est sous utilisé eu égard aux dégradations rapides et fréquentes et qu'un revêtement synthétique conviendrait mieux afin d'augmenter son utilisation.

Après débat, le conseil municipal unanime accepte qu'une étude de sol soit engagée et autorise le maire à signer les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX



- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 04/10/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 03/10/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024

<u>PRÉSENTS</u>	: M. THOMAS - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme PELRAS - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD - Mme BRAULT - M. ROBIN - M. HEMOND - Mme GAVIN.
<u>ABSENTS EXCUSES</u>	: Mmes CHEVALIER - MARTIN - HELIAS - ALVES
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à Mme PAIS Mme ALVES à M. THOMAS Mme HELIAS à Mme FLORENTIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. AUDOUX

PARTENARIAT AVEC BOURGES BASKET :

Monsieur Philippe FORESTIER, maire-adjoint délégué, rappelle au conseil qu'en 2023 la commune était partenaire du Tango Bourges Basket à hauteur de 2400 € TTC.

Il est constaté qu'il n'y a aucun retour bénéfique pour la commune.

Après examen, le conseil municipal unanime décide de ne plus être partenaire du Tango Bourges Basket pour 2024. Si une autre proposition était présentée, elle serait bien évidemment étudiée.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX



Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 04/10/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 03/10/2024

DÉPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE de
LA CHAPELLE ST UR SIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre** à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie VOLLOT, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024

<u>PRÉSENTS</u>	: M. THOMAS - M. FORESTIER - Mme PAIS - M. DE SENSI - Mme DAGAUD - M. BALLAIRE - M. COULET - Mme PELRAS - Mme MILLET - M. AUDOUX - Mme BEAUVOIS - M. BIESSE - Mme VERIN - Mme FLORENTIN - M. ADAM - M. NOWAK - Mme COSSON-MASSICOT - M. ARNAUD - Mme BRAULT - M. ROBIN - M. HEMOND - Mme GAVIN.
<u>ABSENTS EXCUSES</u>	: Mmes CHEVALIER - MARTIN - HELIAS - ALVES
<u>PROCURATIONS</u>	: Mme CHEVALIER à Mme PAIS Mme ALVES à M. THOMAS Mme HELIAS à Mme FLORENTIN
<u>SECRÉTAIRE</u>	: M. AUDOUX

NOUVEAU SITE INTERNET : CHOIX DE LA SOCIÉTÉ :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de refaire notre site internet afin de le rendre plus attractif et surtout plus convivial.

Trois sociétés ont répondu à la consultation et ont été étudiées avec intérêt selon le cahier des charges établi.

Il s'agit de :

- **REVERB** pour un montant de 8 000 € HT
- **ID CLAIR** pour un montant de 9 000 € HT
- **ID WEB** pour un montant de 4 020 € HT

Après étude, le conseil municipal unanime choisi la société ID WEB pour un montant de 4020 € HT. Outre le prix très inférieur aux autres concurrents, les conditions d'exploitation et le descriptif correspondent aux besoins exprimés.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Guillaume AUDOUX



Le maire,



Jean-Marie VOLLOT

- ✓ Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 04/10/2024
- ✓ Transmis au contrôle de légalité le 03/10/2024